



#### PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

#### **SEANCE DU 30 JUIN 2023**

# Délibération CS 2023-03-01 - Installation d'un nouveau délégué

Membres: 6 L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin, à 9 heures 30. En exercice: 6 Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), Présents: 6 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la mairie de Charron), Nombre de pouvoirs : 0 Suite à la convocation qui a été adressée le 20 juin 2023. Ont pris part aux délibérations : 6

## Etaient Présents les délégués suivants :

Monsieur AZAMA Christophe	Monsieur GESLIN Didier
CDC Aunis Atlantique	CDA La Rochelle
Madame BOUTET Martine CDC Aunis	Monsieur ROBLIN Didier
Atlantique - Suppléante de Monsieur	CDA La Rochelle
BODIN Jean-Marie	
Monsieur QUIRION Romuald CDC Aunis	Monsieur PHILBERT Patrick
Atlantique – Suppléant de Monsieur	CDA La Rochelle
VENDITTOZZI François	

La présidence de l'assemblée est dévolue au doyen d'âge des membres présents, Madame Martine BOUTET.

A ce titre, elle devra assurer, notamment, les missions suivantes :

- Ouverture de la séance
- Appel nominal des membres
- Vérification des conditions de quorum
- Installation des délégués



Le comité syndical devra, préalablement à l'élection de son Président, procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et à la désignation d'au moins deux assesseurs.

Celle-ci rappelle les statuts du Syndicat et notamment l'article 7 relatif à la représentativité de chaque Collectivité adhérente.

Il fait part des délibérations prises par les Collectivités adhérentes désignant leurs délégués auprès du Syndicat :

## Communauté de Communes Aunis Atlantique :

Délibérations du Conseil Communautaire du 2 septembre 2020 et du 17 mai 2023, désignant pour la représenter les délégués suivants :

Titulaires: MM Christophe AZAMA, Jean-Marie BODIN et François VENDITTOZZI.

Suppléants: Madame Martine BOUTET, MM. Jean-Pierre SERVANT et Romuald OUIRION.

### Communauté d'Agglomération de la Rochelle:

Délibérations du Conseil Communautaire du 3 septembre 2020 et du 10 mars 2022, désignant pour la représenter les délégués suivants :

Titulaires: MM Didier GESLIN, Patrick PHILBERT et Didier ROBLIN.

Suppléants : Madame Amaël DENIS, MM. Hervé PINEAU et Raymond ESCOBAR.

Elle déclare M. Christophe AZAMA membre du Comité Syndical du SILEC.

Elle déclare les délégués cités ci-dessus en qualité de membres du Comité Syndical du SILEC.

Les membres du Comité Syndical ainsi installés désignent M. Romuald QUIRION en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du comité, il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.5211-1 du CGCT par référence à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle déclare le Comité Syndical en place et l'invite à procéder à l'élection du président.

Fait les jour, mois et an susdits,

La Doyenne d'âge présidant la séance,

Douter

Martine BOUTET